



HAL
open science

La dynamique d'enfrichement, ses expressions paysagères et ses significations : le cas du Beaujolais viticole

Jessica Pic, Yoann Le Guen, Etienne Cossart, Mathieu Fressard

► To cite this version:

Jessica Pic, Yoann Le Guen, Etienne Cossart, Mathieu Fressard. La dynamique d'enfrichement, ses expressions paysagères et ses significations : le cas du Beaujolais viticole. *VertigO: La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2020, 10.4000/vertigo.28393 . hal-03008309

HAL Id: hal-03008309

<https://hal.science/hal-03008309v1>

Submitted on 26 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La dynamique d'enfrichement, ses expressions paysagères et ses significations : le cas du Beaujolais viticole

Jessica Pic, Yoann Le Guen, Étienne Cossart et Mathieu Fressard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/28393>

DOI : [10.4000/vertigo.28393](https://doi.org/10.4000/vertigo.28393)

ISSN : 1492-8442

Éditeur

Les Éditions en environnement Vertigo

Édition imprimée

Date de publication : 5 octobre 2020

Ce document vous est offert par BU de l'Université Jean Moulin Lyon 3



Référence électronique

Jessica Pic, Yoann Le Guen, Étienne Cossart et Mathieu Fressard, « La dynamique d'enfrichement, ses expressions paysagères et ses significations : le cas du Beaujolais viticole », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 20 numéro 2 | octobre 2020, mis en ligne le 05 octobre 2020, consulté le 26 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/28393> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.28393>

Ce document a été généré automatiquement le 26 novembre 2021.



Les contenus de *Vertigo* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La dynamique d'enfrichement, ses expressions paysagères et ses significations : le cas du Beaujolais viticole

Jessica Pic, Yoann Le Guen, Étienne Cossart et Mathieu Fressard

Introduction

- 1 La fin de la décennie 1990 est marquée par une crise économique généralisée pour la majeure partie des vignobles français, expliquée par la baisse de consommation de vin en France et le développement de la concurrence étrangère (apparition de nouvelles zones de production) (Liégeois, 2004). Cette crise s'observe par une diminution notable des surfaces cultivées en vigne. En 2000, le vignoble français représentait 876 200 hectares, soit 21 % de moins qu'en 1980 (Commission des affaires économiques, 2002). Toutes les zones de production ne sont néanmoins pas touchées avec la même ampleur, la crise affectant dans une moindre mesure les vignobles à haute valeur ajoutée.
- 2 Dans le cas des vignobles français (Arnal et al., 2013), le contexte économique global est modulé à un échelon local par deux principaux facteurs, considérés comme des freins à la reconversion des parcelles vers d'autres formes d'agriculture. Il s'agit : (1) de difficultés techniques (manque de formation pour la mise en place de nouvelles cultures) et (2) de la configuration des terroirs viticoles peu favorables à la diversification (petites parcelles, difficultés d'accès, potentiel agronomique des sols, climat). Au-delà de ces deux règles générales, l'importance du contexte local dans les modalités de résilience des vignobles plaide pour une approche émiqque des impacts de la crise économique sur ces territoires. Il s'agit alors d'identifier les processus qui, à une échelle fine, sous-tendent l'abandon de parcelles viticoles et expliquent leur reconversion, ou non, vers de nouvelles fonctions. Il peut s'agir de processus

biophysiques (topographie, topo-climat, par exemple) ou sociaux, notamment à travers les jeux d'acteurs qui agissent localement sur les territoires investigués (viticulteurs, habitants, élus). En fonction de la façon dont ils perçoivent les territoires de vignoble, ces acteurs appliquent en effet des règles de comportements spécifiques, en fonction de ce qui a du sens pour eux. Un verrou réside dans la formalisation de ces règles.

- 3 Parmi les vignobles français, le Beaujolais viticole n'est pas parvenu à faire les restructurations nécessaires pour sortir de la crise économique, dont les effets (sur le prix du foncier, sur la rétraction du vignoble) sont toujours en cours depuis la fin des années 1990. Il constitue donc un terrain privilégié pour documenter la rétraction du vignoble, à l'origine d'une importante transformation du paysage et plus particulièrement l'enfrichement du territoire (Cossart et al., 2020). La présence des friches est soulignée par les acteurs locaux : perçue par les habitants comme les viticulteurs comme un syndrome de l'échec des systèmes viticoles conventionnels (Chambre d'agriculture Rhône, 2013 ; Syndicat mixte du Beaujolais, 2019), elle préoccupe les élus qui se coordonnent dans le cadre d'un Plan de Paysage (Syndicat mixte du Beaujolais, 2019). Nous émettons donc l'hypothèse que la friche est un marqueur pertinent de la rétraction du vignoble, et des facteurs locaux, aussi bien biophysiques que sociaux, qui se combinent pour expliquer l'émergence d'une friche et influencer sa trajectoire évolutive.
- 4 Malgré de nombreux travaux réalisés sur le sujet, le concept de friche reste difficile à cerner (Derioz, 1994 ; Houzard, 1994 ; Rouay-Hendrickx, 1991). En français, le terme « friche » ne fait pas l'objet d'une définition précise, mais fait consensus en embrassant un vaste ensemble de réalités. La littérature scientifique anglophone mobilise, quant à elle, différents termes : « wasteland », « fallow land », « heathland », « shrub land » ou encore « uncultivated land » qui spécifient généralement une caractéristique fonctionnelle ou écologique de l'objet étudié. Le terme de friche est donc défini en creux, comme l'absence d'une autre forme d'usage du sol et est, de ce fait, absent des bases de données d'occupation du sol et des statistiques agricoles.
- 5 Ce manque peut être expliqué par les caractéristiques intrinsèques des friches. Elles couvrent généralement des parcelles de petites superficies, sont morcelées dans le paysage et présentent divers faciès. Elles sont ainsi difficiles à référencer et catégoriser (Arlaud, 1994). Les friches jouent cependant un rôle majeur pour le territoire et son devenir, dans la mesure où elles peuvent laisser place à toute nouvelle forme d'utilisation du sol. Vient donc s'ajouter la difficulté à prévoir leur état futur (Houzard, 1994), la parcelle en friche peut poursuivre sa dynamique de boisement spontané selon l'auto-organisation des dynamiques végétales, être l'objet de formes de remobilisations ou encore d'une rétention foncière.
- 6 En ayant pour objectif de définir la friche, cet article se focalise sur la diversité des expressions paysagères qu'elles prennent en Beaujolais. Nous partons des hypothèses suivantes : (1) les friches sont polymorphes et (2) ce polymorphisme peut s'expliquer par la combinaison des configurations d'ordres spatial et social des parcelles abandonnées. Cet angle d'approche nous permettra de caractériser les friches en Beaujolais et de mettre en évidence une typologie dans leur morphologie et dans les processus qui ont présidé à leur genèse et à leur évolution. De-là nous essaierons de formaliser les significations, notamment sociales, que revêtent les friches au-delà du simple abandon.

- 7 Pour atteindre ces objectifs, un état des lieux de la situation viticole en Beaujolais et des travaux sur les friches a été réalisé. Pour aborder le problème de quantification et de qualification de l'enfrichement, une méthodologie combinant photo-interprétation, observations de terrain et entretiens a été définie. Elle a permis de quantifier l'ampleur de l'emprise spatiale des friches en Beaujolais, de catégoriser leur polymorphie et de comprendre leurs significations.

La difficulté à appréhender l'objet friche

La friche, un objet à (re)définir

- 8 Les friches ont largement été étudiées, notamment en France dans les années 1990, et sous différents aspects : taux et vitesse d'enfrichement (André, 1995 ; Perigord, 1994), localisation spatiale des friches (Arlaud, 1994 ; Boiret et al., 1994 ; Fer, 1994), dynamique biogéographique d'évolution des parcelles en friche (Houzard et Lecointe, 1991 ; Schnitzler et Génot, 2012), causes de l'enfrichement (Derioz, 1994 ; Poinot, 1997), perceptions des friches (Rouay-Hendrickx, 1991 ; Schnitzler et Génot, 2012). Dans plusieurs vignobles, elles ont été l'objet d'une attention particulière (Arnal et al., 2013 ; Lieskovský et al., 2013 ; Novák et al., 2014 ; Prost et Vandenbroucke, 1981). Malgré ces travaux dont elle a fait l'objet, la friche est un objet géographique encore mal défini (Derioz, 1991, 1994 ; Houzard, 1994 ; Rouay-Hendrickx, 1991). Elle se caractérise par l'abandon ou la sous-exploitation d'un terrain autrefois cultivé (Da Lage et al., 2015 ; Derioz, 1991, 1994 ; Houzard et Lecointe, 1991 ; Rouay-Hendrickx, 1991). Cet abandon de la terre par l'agriculture depuis un an au moins laisse la place à une végétation spontanée qui colonise l'espace (Rouay-Hendrickx, 1991) et engendre une transformation du paysage (Arnal et al., 2013 ; Derioz, 1991, 1994). Ces transformations prennent en compte une grande variété de situations et de contextes qui s'expriment, eux aussi, à travers des quantités variables.
- 9 Le terme de friche englobe toutes les formations qui ne sont pas forestières et qui n'affichent pas pour autant un usage agricole. Pour certains auteurs, la friche peut être considérée d'un point de vue biogéographique comme une formation végétale, sur une parcelle abandonnée, qui présente un taux de recouvrement d'au moins 10 % (peu importe la strate considérée) (Houzard et Lecointe, 1991). À l'opposé, le seuil de 50 % de recouvrement par la strate arborée est la limite au-delà de laquelle on considère la parcelle comme une formation boisée et non plus comme une friche. Toutefois, cette définition ne permet pas de prendre en compte le cas de terrains liés à l'exploitation sylvicole ou d'arboriculture fruitière qui présentent, certes, un usage agricole *a priori* mais aussi un taux de recouvrement important.
- 10 La friche est par définition un objet dynamique (Arlaud, 1994) et son auto-organisation dépend d'interactions internes et externes. La colonisation de l'espace par une végétation spontanée induit un effacement progressif des éléments hérités du passé agricole. Les rythmes d'évolution de la friche sont conditionnés par son héritage (Houzard et Lecointe, 1991), c'est-à-dire son passé agricole et la manière dont s'est opéré l'abandon. La friche peut donc être étudiée au travers de la dynamique des successions végétales (Schnitzler et Génot, 2012). La végétation qui compose la zone de friche évolue dans le temps et présente différents stades, depuis le couvert herbacé

(stade initial) jusqu'à la forêt (stade terminal) en passant par un stade buissonnant (stade intermédiaire) (Boiret et al., 1994).

- 11 Les caractéristiques du milieu physique et les effets de proximité conditionnent l'évolution de la friche (Derioz, 1991). La disponibilité du site en ressources (épaisseur et propriétés du sol, disponibilité en eau, conditions climatiques, etc.) et en espèces pionnières ont une grande importance dans la dynamique de succession. En outre, les héritages anthropiques – du site, mais également de l'environnement immédiat – influencent les trajectoires d'évolution, notamment leur diversité et leur rythme (Schnitzler et Génot, 2012).
- 12 L'émergence de la friche découle de la combinaison de mutations économiques, et de configurations géographiques (Dharumarajan et al., 2017 ; Fer, 1994 ; Poinsot, 1997). La configuration spatiale (pente, difficulté d'accès, voisinage, etc.) détermine la localisation et les superficies enfrichées. L'implantation d'un nouveau peuplement végétal dépend, quant à lui, de la végétation avoisinante, de la persistance des premiers végétaux implantés, du type d'exploitation ayant précédé la friche ainsi que de la scarification (naturelle ou anthropique) des sols (Rouay-Hendrickx, 1991). Le fonctionnement de la friche au croisement de dynamiques biophysiques et anthropiques rend difficile aussi bien son identification que la compréhension de son origine et de son développement.

La friche perçue comme un symptôme de l'échec rural

- 13 La place de la friche dans les enjeux environnementaux contemporains reste controversée (Dupré, 2005). Certains voient dans la friche une expression des mécanismes spontanés les plus primaires, à valoriser dans un monde souvent très artificialisé. L'enfrichement d'un territoire engendre des conséquences paysagères et environnementales, qui ne sont pas forcément négatives. La recolonisation par la végétation peut avoir des effets positifs sur la pédogénèse, sur le bilan érosif des sols, et favoriser la biodiversité (Schnitzler et Génot, 2012).
- 14 Toutefois, une connotation négative est la plus souvent associée à la friche. La friche est l'expression visuelle de la déprise agricole, d'une absence de valorisation des terres et d'un désordre. Dans une conception de la nature centrée sur les besoins des sociétés humaines, les espaces incultes sont perçus négativement. La crainte de la fermeture des paysages et d'une perte concomitante de biodiversité accrédite l'idée que les espaces ruraux doivent être entretenus et peuvent être à l'origine d'une variété de niches écologiques. La présence de zones de friches atteste d'un paysage hors contrôle par opposition avec un paysage « culturel » (Schnitzler et Génot, 2012).
- 15 Si la friche est à l'origine d'une diversification des paysages et des dynamiques paysagères et spatiales, elle est surtout associée à leur dégradation dans les perceptions des acteurs du territoire. Dans le cas du Beaujolais, elle est perçue par les viticulteurs et les acteurs économiques locaux comme un indicateur d'une déprise économique et agricole, tandis que les habitants y perçoivent une fermeture des paysages et une modification de leur structure paysagère esthétique (Le Guen, 2019 ; Pic, 2019). Par l'enfrichement d'anciens espaces agricoles, le patrimoine local, l'identité territoriale et le cadre de vie semblent remis en cause (Arnal et al., 2013). Bien souvent, la lutte contre l'enfrichement traduit le combat pour la conservation d'un patrimoine culturel et paysager, support de tourisme et de dynamisme des espaces ruraux (Derioz, 1994). Dans

le cadre spécifique du Beaujolais, ceci se traduit par une coordination des élus locaux, notamment par le biais du Syndicat mixte du Beaujolais, qui cherche à proposer une stratégie d'endiguement de l'enfrichement.

Genèse et maintien de l'abandon des terres agricoles

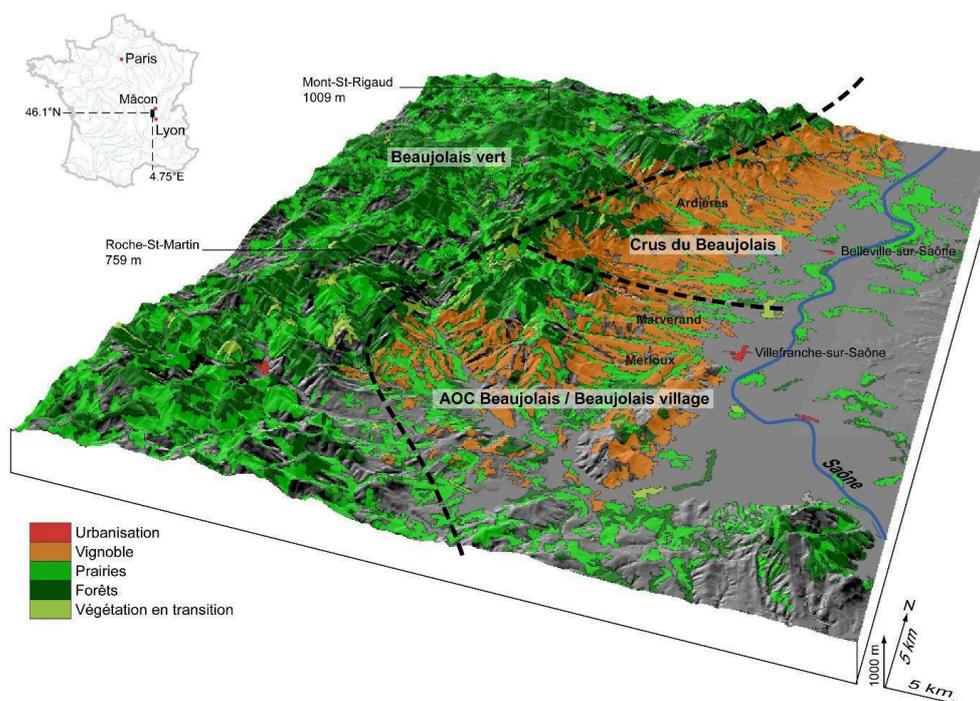
- 16 La friche est une conséquence de l'évolution des modes d'exploitation (Poinsot, 1997) et son apparition est multifactorielle. L'abandon des terres agricoles peut soit être expliqué par le vieillissement du chef d'exploitation et une absence de reprise, soit par un rééquilibrage interne du système de production. Dans ces deux cas, les terres qui représentent une charge de travail trop importante sont délaissées au détriment des terres les plus rémunératrices (Derioz, 1994).
- 17 La friche étant par définition un état temporaire, l'avenir des parcelles abandonnées est généralement au centre des préoccupations de la lutte contre l'enfrichement des espaces ruraux (Arnal et al., 2013 ; Derioz, 1991, 1994 ; Houzard et Lecoine, 1991 ; Prost et Vandembroucke, 1981). En théorie, une parcelle en friche tend à devenir plus ou moins rapidement un espace boisé. Cependant, l'enfrichement des terres agricoles n'est pas forcément irréversible et de nombreux autres usages peuvent être envisagés. Les parcelles abandonnées peuvent faire l'objet de renouvellement, de restructuration ou de reconversion. L'évolution de ces espaces peut mener soit à une artificialisation des terres soit à une mise en forêt de la parcelle par la dynamique d'enfrichement ou par reboisement. Entre ces deux extrêmes, une parcelle abandonnée par l'agriculture peut faire l'objet d'une reconversion vers d'autres activités agricoles ou d'un entretien, qui n'engendre pas de véritable activité économique, mais peut constituer une réserve foncière. Ces parcelles abandonnées sur des terres pouvant être de très bonne qualité agronomique, dans les zones périurbaines et à proximité de fronts d'urbanisation peuvent être définies comme des friches sociales (Veyret, 2007). Quelle que soit la modalité d'évolution de la parcelle en friche, la remise en culture de la friche reste généralement possible bien qu'il existe des freins à la reconversion comme le reconditionnement des sols ou le débroussaillage qui peuvent s'avérer onéreux (Rouay-Hendrickx, 1991).

Zone d'étude

Caractéristiques physiques et occupation du sol

- 18 Le Beaujolais est une région située dans la partie nord du département du Rhône. Il s'étend sur une cinquantaine de kilomètres entre le nord de l'agglomération lyonnaise et le sud de Mâcon. Les contreforts du Massif central marquent sa limite occidentale et la Saône constitue sa limite orientale (figure 1). En ce qui concerne le climat, les précipitations, réparties de façon homogène tout au long de l'année, atteignent environ 850 millimètres par an dans la région. Le taux d'ensoleillement est d'environ 1900 heures par an et des températures excédant les 30 °C sont communes durant l'été (Météo France, 2019).

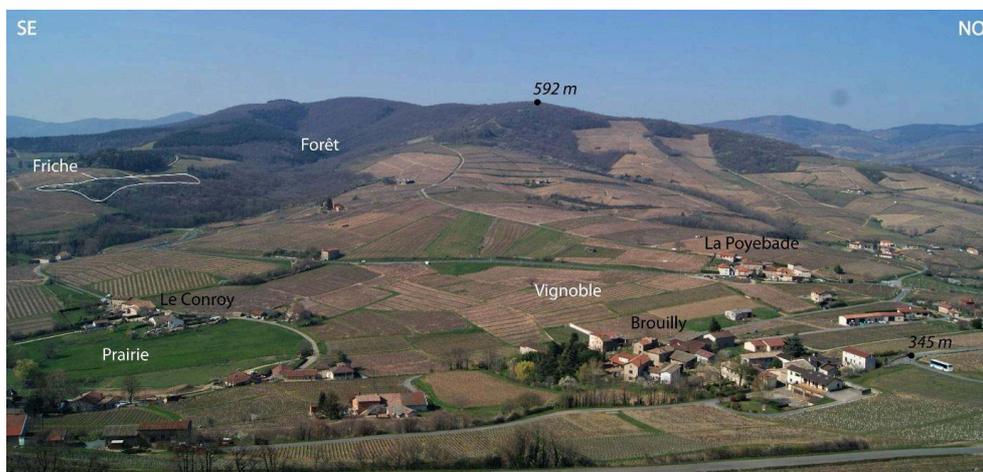
Figure 1. Caractéristiques spatiales du Beaujolais / Location of Beaujolais and land use within study area.



Sources : Corine Land Cover (2017) et IGN.

- 19 Le Beaujolais se caractérise par une diversité paysagère que traduisent les modes d'occupation du sol. Le Beaujolais vert, où les altitudes sont les plus importantes, se situe sur la partie occidentale du territoire. La sylviculture y est associée aux zones de pâturage. La densité de population est faible (entre 30 et 100 hab./km²) dans cette partie du Beaujolais, qui s'organise autour de villages et de fermes isolées. Les altitudes décroissent d'ouest en est jusqu'à la plaine alluviale de la Saône (environ 170 mètres d'altitude). Entre 450 et 500 mètres, sur les versants, la culture de la vigne domine (figure 2). Dans les fonds de vallée, les zones de pâturage, les cultures céréalières et maraîchères sont prépondérantes (Syndicat mixte du Beaujolais, 2019). Les deux principales agglomérations du Beaujolais, Villefranche-sur-Saône (37 000 habitants) et Belleville-en-Beaujolais (12 500 habitants), y sont localisées et centralisent les emplois, principalement orientés vers les secteurs de l'administration, du commerce et des transports. Les principaux réseaux de transport s'y concentrent, facilitant la connexion avec Lyon et Mâcon. Des formes d'étalement urbain sont observées dans les deux villes, mais restent encore peu documentées et quantifiées.

Figure 2. Exemple du paysage en Beaujolais viticole / A typical vineyard landscape in Beaujolais.



Source : photographie de Yoann Le Guen et Jessica Pic / photograph acquired by Yoann Le Guen and Jessica Pic.

Rappel historique sur le vignoble en Beaujolais

- 20 Malgré sa renommée mondiale, le vin du Beaujolais fait face à une crise économique depuis une trentaine d'années. Le Beaujolais nouveau, qui a permis sa popularisation, lui a parallèlement valu une réputation controversée à l'origine de méventes. Le Beaujolais nouveau est un vin primeur dont la qualité est débattue, consommé à l'occasion d'un événement annuel instauré depuis le milieu du 20^e siècle et qui a lieu à la fin du mois de novembre. Aujourd'hui, les consommateurs sont à la recherche de vins de qualité, non seulement en termes de goût, mais aussi de pratiques culturelles (cultivés avec moins de pesticides ou en agriculture biologique). Le développement de la concurrence étrangère (avec l'Afrique du Sud, l'Amérique du Sud, l'Australie, Les États-Unis et l'Europe) n'a fait qu'amplifier la crise. On observe en Beaujolais : (1) une diminution de la surface du vignoble d'environ 4400 hectares entre 2000 et 2010, soit 20 % de la surface totale en vigne (Chambre d'agriculture Rhône, 2013) et (2) une diminution de la production s'approchant d'un tiers sur la même période.
- 21 Afin de limiter les effets de la crise, des primes à l'arrachage de parcelles ont été financées par l'Union européenne et le département du Rhône, dans le but de réduire la production annuelle et de revaloriser le prix des vins en Beaujolais. L'obtention de la prime se faisait à la condition de l'arrachage des ceps de vigne et du maintien d'un couvert végétal pour limiter l'enfrichement et l'érosion des sols. L'objectif était ainsi de prévenir le développement d'espèces invasives et de préserver la biodiversité menacée par l'enfrichement et la fermeture du paysage (Anselme et al., 2010).

Trois bassins versants d'étude

- 22 Le vignoble du Beaujolais est subdivisé en 12 AOCs comprenant 10 crus, et dont est issue une variété de propriétés organoleptiques qui traduisent les caractéristiques des terroirs. Les crus sont localisés dans le nord du Beaujolais contrairement aux AOCs Beaujolais et Beaujolais village qui se concentrent dans le sud (figure 1). La distinction entre les crus et les simples AOCs fait sens en termes de goût, mais aussi de publicité

sur le marché des vins et de prix du foncier agricole. Les vins en crus du Beaujolais, considérés comme de qualité supérieure par les consommateurs, se vendent plus cher. Les vigneronnes sont, de ce fait, moins susceptibles d'être affectés par la crise économique. Cette tendance transparaît dans la valeur à l'hectare des parcelles en vigne. En 2017, les prix fluctuaient entre 98 000 euros l'hectare pour une parcelle en cru Moulin-à-Vent (Beaujolais du Nord) et 11 000 euros pour une appellation Beaujolais simple (AGRESTE, 2018).

- 23 Au vu de la subdivision entre le nord et le sud Beaujolais, nous nous sommes concentrés sur trois sites localisés dans les deux sous-régions : l'Ardières localisée au nord, le Marverand et le Merloux au sud. Ces trois bassins versants sont comparables en termes de superficie, de panel d'altitude (170 à 600 – 700 m) et exposition (Est – Sud-Est). Plus précisément, l'Ardières est l'un des plus importants bassins versants en Beaujolais (155 km²). La partie amont de ce bassin, qui comprend peu de parcelles cultivées en vigne, a été exclue pour se focaliser sur la partie à l'aval de Beaujeu. Cette zone, appelée « Basse-Ardières » représente une superficie de 44 km² (de 170 à 588 m) et se caractérise par une pente moyenne de 8,5 % (valeur maximale 62 %). Au sud, le Marverand est une rivière de 13,9 km de long, son bassin versant couvre une superficie d'environ 46 km² (entre 167 et 732 m) et la pente moyenne est de 7,3 % (valeur maximale 100 %). Le Merloux est, quant à lui, un bassin versant de 32 km² qui se situe entre 193 et 652 m en altitude. Sa pente moyenne est plus importante : 14 % (valeur maximale 67 %).

Contexte socio-démographique

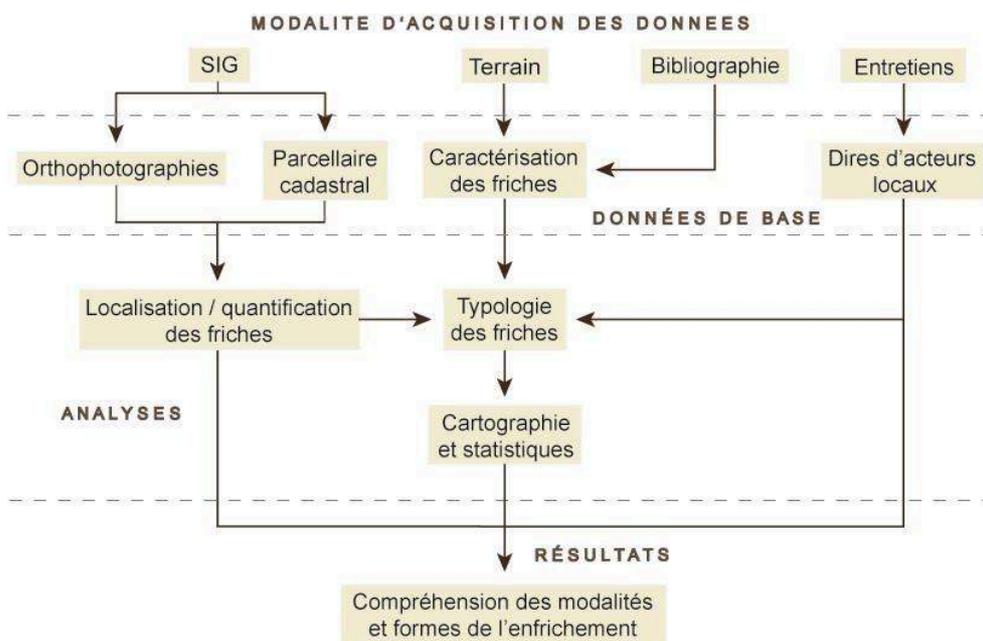
- 24 Le Beaujolais viticole reste en marge des dynamiques de néo-ruralisation, observées davantage dans le Beaujolais vert et plaine de Saône (Cossart et al., 2020) : le taux d'exploitations sans successeurs connus (50-70 %) est plus élevé que dans le Beaujolais vert (20 à 30 %) et dans la plaine de la Saône (30 à 40 %). De même, plus de 25 % des agriculteurs ont 40 ans ou moins en Beaujolais vert et dans la plaine de la Saône. En revanche, ce taux était d'environ 15 à 20 % en Basse-Ardières et inférieurs à 15 % dans les bassins versants du Marverand et du Merloux. Le vieillissement progressif des agriculteurs, sans renouvellement, crée donc un contexte favorable à l'abandon de la vigne. La revitalisation démographique peut avoir été entravée par l'inertie du système viticole, souvent considérée comme un patrimoine culturel à préserver, entravant l'essor de nouvelles activités agricoles émergentes.

Méthodologie

- 25 Dans ce travail, nous considérons la friche comme une parcelle jusqu'alors agricole, abandonnée ou sous-exploitée depuis un an au moins et qui a vocation à évoluer en milieu forestier si elle n'est pas remobilisée. Il s'agit d'une formation dynamique qui présente une végétation spontanée, fortement conditionnée par la végétation des parcelles voisines. La friche peut présenter différents faciès, associant une végétation herbacée, arbustive et/ou arborée (Le Guen, 2019 ; Pic, 2019) et nécessite en cela un travail de typologie. À partir de cette définition a été élaboré un protocole méthodologique (figure 3) combinant photo-interprétation et travail de terrain dans le

but de (1) localiser les friches et de quantifier l'enfrichement du territoire puis de (2) qualifier leur diversité et cerner les modalités de leur genèse.

Figure 3. Schéma de synthèse du protocole méthodologique / Methodology diagram.



Quantification de l'enfrichement

- 26 L'identification des friches a, dans un premier temps, été réalisée par photo-interprétation du fait de l'incapacité des bases de données d'occupation du sol à localiser les friches. Par exemple, Corine Land Cover présente une résolution trop grossière (la plus petite superficie cartographiée est de 25 ha) pour cartographier avec précision des friches qui apparaissent dans les interstices de la mosaïque paysagère (parcelles d'une superficie moyenne de 0,4 ha). De plus, la catégorisation de cette base de données n'est pas satisfaisante. Elle divise les friches au sein de deux catégories : 322 - Landes et broussailles et 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation, qui rendent incertaines leur identification et la caractérisation de leur polymorphie.
- 27 Afin de n'omettre aucune parcelle, le couplage des photographies aériennes (Orthophotographies haute résolution) de 2017 et du parcellaire cadastral de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - défini comme maille de référence - a été privilégié. Un mode d'occupation du sol a été attribué à chaque parcelle sous SIG (Le Guen, 2019 ; Pic, 2019). Puis l'ensemble des parcelles correspondant au mode d'occupation du sol « friche » ont été extraites, de façon à construire une base de données aussi complète que possible des friches.
- 28 La cartographie des modes d'occupation du sol a été réalisée au 1 : 5000 afin de pouvoir identifier avec certitude les parcelles en friche qui sont de faible superficie et peuvent présenter différentes formes. Pour diminuer le biais induit par l'observateur dans la quantification des friches, l'étude des images satellites du passé est venue appuyer ce travail. Les photographies aériennes ont été confrontées aux images d'archive Google Earth disponibles depuis 2007, permettant d'identifier la vocation viticole initiale de la

parcelle en friche et son changement d'affectation. Cette méthode permet également de limiter les difficultés liées à la saison des prises de vue et la distinction parfois complexe entre friche récente et prairies ou entre friche ancienne et forêt. La cartographie des friches pour les bassins versants de la Basse-Ardières, du Marverand et du Merloux a été confirmée par une vérification de terrain.

- 29 Afin mettre en lumière les schémas d'organisation spatiale des friches au sein du territoire d'étude (concentration, mitage, etc.), une cartographie de la densité de friches a été réalisée pour chaque bassin versant selon un maillage de ces derniers par la méthode des quadrats. Les superficies enfrichées ont été agrégées pour chacune des mailles de la grille pour quatre grilles de maille variable : mailles de 100 m, de 250 m, de 500 m et de 1000 m de côté. Pour chacune des mailles de ces grilles, la densité de friches (ha par km²) et l'écart-type de ces valeurs ont été calculés. La grille présentant une maille de 250 m de côté a été privilégiée, car elle présentait le meilleur compromis entre une résolution spatiale suffisamment fine et une bonne variabilité (écart-type élevé) dans le phénomène représenté.

Caractériser la diversité des friches par observation paysagère

- 30 Entre avril et mai 2019, des observations de terrain ont permis de caractériser les friches dans l'optique de la construction d'une typologie à l'échelle de la parcelle. Toutes les friches recensées ne pouvant être caractérisées, un échantillonnage aléatoire a été privilégié, en veillant à regrouper un maximum de formes et de contextes d'enfrichement différents. Une douzaine de friches a été sélectionnée pour chaque bassin versant à partir de la base de données d'occupation du sol (2017) issue du travail de photo-interprétation.
- 31 Pour chaque friche échantillonnée, les informations suivantes ont été inventoriées : (1) localisation (latitude et longitude), (2) altitude, (3) pente moyenne sur la parcelle, (4) exposition moyenne de la parcelle, (5) ancienneté de la friche, (6) strates de végétaux présents dans la parcelle, (7) principales espèces ayant colonisé, (8) arrachage (complet/partiel) des ceps de vigne ou non, (9) caractère planté ou non de la végétation de la friche, (10) isolement et accessibilité de la parcelle (proximité à des axes de transport, proximité d'un centre-bourg), (11) mode d'occupation du sol des parcelles voisines (effet de contraste). Les informations relatives à l'altitude, la pente et l'exposition ont été complétées par une association sous un système d'information géographique (SIG) à un modèle numérique de terrain (résolution de 25 m). L'analyse des facteurs sociaux qui influencent l'enfrichement du territoire n'a pas été pris en compte dans cette phase du travail qui avait pour objectif la description de la parcelle en friche, des formes qu'elle peut prendre et du contexte local dans lequel elle s'inscrit. Toutefois, la formalisation de tels facteurs a pu être réalisée à partir d'un travail d'entretien permettant de faire émerger des hypothèses explicatives sur les processus sociaux à l'origine des friches sociales.
- 32 À partir de la caractérisation des parcelles échantillonnées, une typologie a été construite et confrontée à un deuxième travail de terrain pour validation en mai 2019. L'échantillon final est de 19 parcelles de friches sur la Basse-Ardières, de 28 sur le Marverand et de 29 sur le Merloux. L'échantillon moindre pour le bassin versant de la Basse-Ardières s'explique par le moindre nombre de friches et l'inaccessibilité d'une bonne partie d'entre elles, aspect qui sera discuté ultérieurement.

- 33 Associé à cette typologie, un score qualitatif d'impact paysager a été défini. L'impact paysager sera d'autant plus fort que la covisibilité est importante. Si la friche se trouve à proximité de zone bâtie, d'un château, d'un site patrimonial remarquable et/ou au bord d'une route principale, alors son impact paysager est considéré comme important. L'état de la parcelle a aussi été pris en compte. De ce fait, si les strates végétales sont élevées sur la parcelle et si les ceps (voire le palissage) n'ont pas été arrachés, l'impact paysager est considéré comme fort.

Entretiens auprès d'acteurs du territoire

- 34 Le travail d'inventaire des friches sur le terrain a été complété par des entretiens auprès d'acteurs du territoire, méthode fréquemment mise en œuvre pour l'étude des friches (Arlaud, 1994 ; Lieskovský et al., 2013 ; Poinot, 1997). Il s'agit ici d'identifier les dynamiques territoriales des bassins versants d'étude et les trajectoires d'évolution du vignoble. Les entretiens ont été réalisés auprès de sept acteurs (viticulteurs, habitants et/ou élus) qui ont un lien avec les bassins versants de la Basse-Ardières, du Marverand et/ou du Merloux entre avril et mai 2019. Les entretiens se sont focalisés sur les responsables territoriaux les plus investis dans la question des friches sur le territoire mais avec la volonté d'élargir leurs points de vue par des entretiens avec les viticulteurs rencontrés sur le terrain. Il aurait été intéressant d'interroger les propriétaires des parcelles en friche inventoriée, mais cela n'a pu être réalisé du fait de la procédure administrative complexe pour accéder aux informations foncières. Le caractère atomisé du parcellaire des exploitations viticoles du Beaujolais qui limite l'accès aux propriétaires des parcelles par relation de voisinage n'a pas permis de déjouer cette contrainte. Au mois de mai 2019, trois entretiens auprès d'acteurs extérieurs aux bassins versants d'étude, mais considérés comme experts par leur implication dans le Beaujolais viticole sont venus compléter les données récoltées au sein des bassins versants. Dix acteurs ont été interrogés : quatre responsables territoriaux et six viticulteurs.
- 35 Le guide d'entretien part du postulat que le vignoble est substitué par des zones de friches plus ou moins étendues, avant d'être remplacées par un nouveau mode d'occupation du sol. Au travers d'entretiens semi-directifs, il s'agit de mieux identifier la localisation des friches sur le territoire, les formes que celles-ci peuvent prendre, les causes de leur présence et les conséquences (économiques, écologiques, paysagères) qui y sont associées. Dans le cadre d'une observation participante, les jeux d'acteurs et les perceptions que ces derniers peuvent avoir de l'objet friche ont été étudiés. De ce fait, la participation à des tables rondes organisées dans le cadre du Plan de Paysage Beaujolais et à un Symposium du Centre de recherche, d'étude et de valorisation de la viticulture de montagne (CERVIM), a permis de venir compléter les entretiens réalisés et d'envisager, ou de reconsidérer, les paramètres qui influencent l'enfrichement en Beaujolais.

Résultats

Six types de friches aux caractéristiques variées et en constante évolution

36 À l'issue du traitement des données de terrain, une typologie contenant six types de friches a été construite (figures 4 et 5).

Figure 4. Illustration des six types de friches en Beaujolais viticole et de leurs caractéristiques / The six types of abandoned plots found in Beaujolais.

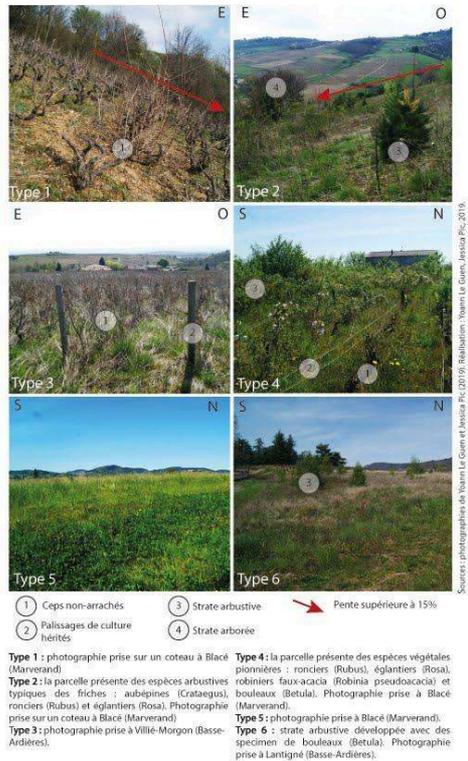


Figure 5. Tableau de synthèse des caractéristiques de la typologie / Summary table of typology characteristics.

	Pente	Ceps non arrachés	Accessibilité	Strate	Impact paysager
1 Friche herbacée de coteaux	●	◐	○	◐	★
2 Friche arborée de coteaux	●	◐	○	◐	★
3 Friche herbacée de plaine	○	●	●	◐	★★
4 Friche complexe de plaine	○	●	●	◐	★★★★
5 Friche à tendance prairiale	○	○	●	◐	★
6 Friche arborée arrachée de plaine	○	○	●	◐	★★★★

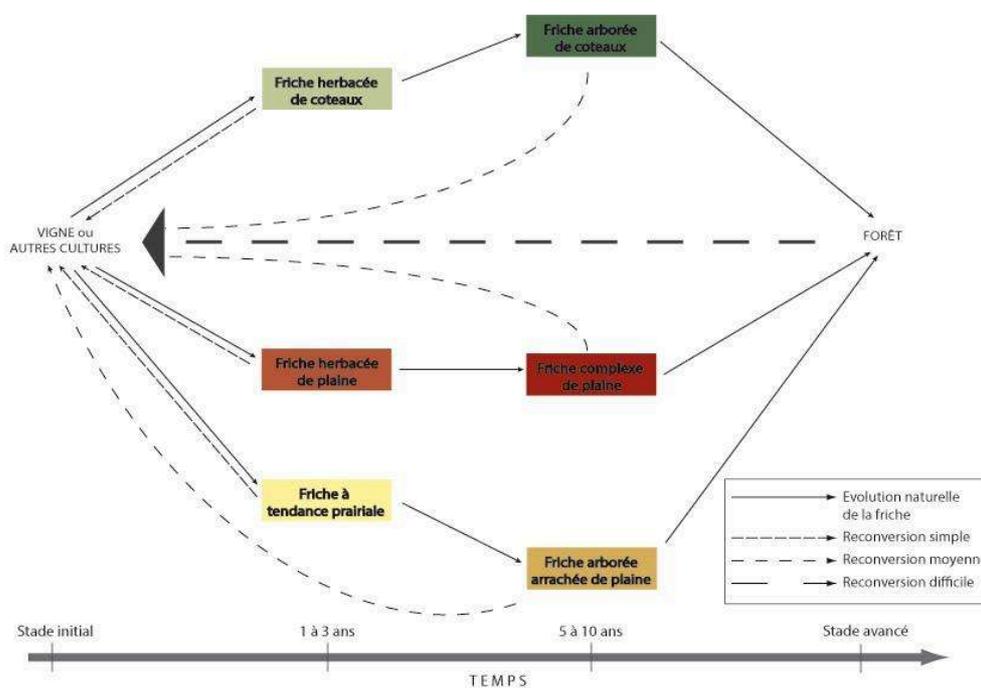
● Présence
○ Absence
◐ Indifférent

◐ Strate herbacée
◐ Strate arbustive et / ou arborée

★ Faible
★★★★ Fort

- 37 Les friches herbacées de coteaux (type 1) sont localisées sur des terrains pentus, souvent à proximité de parcelles arborées (figure 4). Les ceps de vigne n'ont pas forcément été arrachés. Elles sont récentes comme l'illustre la strate herbacée peu développée. Dans l'ensemble leur impact paysager est faible (figure 5). Les friches arborées de coteaux (type 2) se trouvent sur des terrains pentus et présentent une strate arbustive et/ou arborée, qui indique un âge plus avancé que le type précédent (figure 4). Les ceps peuvent aussi avoir été, ou non, arrachés. Ce type de friche a plus d'impacts que la précédente bien que sa covisibilité reste limitée du fait de son relatif isolement (figure 5).
- 38 Les friches herbacées de plaine (type 3) ne sont pas arrachées (ceps voire palissage présents) et se situent sur des terrains d'une pente inférieure à 15 % (figure 4). Elles présentent seulement une strate herbacée, signe de leur caractère récent. Bien qu'elles ne présentent qu'une strate herbacée, elles ont un impact paysager marqué du fait de leur caractère non-arraché et de leur situation en zones de plaine, à proximité de lotissements ou d'axes routiers (figure 5). Les friches de type 3 sont récentes comme le montre l'absence de strate arbustive. Les friches complexes (type 4) présentent la combinaison de caractéristiques qui a l'impact paysager le plus élevé observé dans le Beaujolais viticole. Aux aspects du type 3 s'ajoute la présence d'une strate arbustive, voire arborée. Le type 4 présente une végétation d'environ une dizaine d'années qui ne semble pas être entretenue (figures 4 et 5).
- 39 Les friches à tendance prairiale (type 5) se distinguent difficilement d'une prairie fourragère ou d'une pâture (figure 4). Seuls les travaux d'identification de terrain et d'observations historiques par photographies aériennes permettent d'établir la présence passée de vignes entre 1985, date de l'extension maximale du vignoble, et 2007. Ces friches sont celles qui s'intègrent le mieux au paysage du fait de leur absence de strate végétale haute, de ceps ou de structures de culture laissées en l'état (figure 5). Malgré la présence d'une seule strate herbacée, elles peuvent être anciennes, témoignant de formes d'entretien de ces parcelles. Les friches arborées arrachées de plaine (type 6) se distinguent du type précédent par la présence d'une strate arbustive ou arborée, affectant le paysage et indiquant un âge plus avancé (> 5 ans) ou, du moins, un entretien irrégulier, voire inexistant (figures 4 et 5).
- 40 Au sein de cette typologie, il peut exister trois filiations temporelles : (1) une filiation de coteaux, (2) une filiation de plaine dont les ceps ont été arrachés des parcelles et (3) une filiation de plaine dont les ceps, voire les palissages, n'ont pas été arrachés (figure 6). Deux stades d'avancement peuvent être identifiés : un premier stade dont les friches en question ont 1 à 3 ans et un second stade dont les friches sont âgées de 5 à 10 ans. Les friches du premier stade ont vocation à devenir des friches du deuxième stade. La friche herbacée de coteaux (type 1) est convertie en friche arborée de coteaux (type 2) avant de devenir forêt. Il en va de même pour la friche herbacée de plaine (type 3) qui se convertit en friche complexe de plaine (type 4). La friche à tendance prairiale (type 5) a, quant à elle, tendance à évoluer en une friche arborée arrachée de plaine (type 6) si elle n'est plus entretenue.

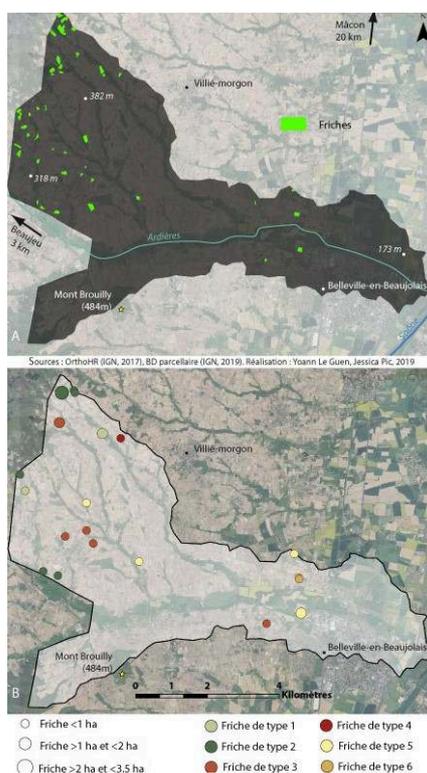
Figure 6. Schéma du processus d'enfrichement selon les différents types de friches en Beaujolais / Abandoned plots development process according to the typology in Beaujolais.



- 41 Ces évolutions représentent le fonctionnement dynamique du système. D'autres transitions entre les différents types ou vers d'autres modes d'occupation du sol pourraient être envisagées en cas d'une intervention anthropique dans le système, hypothèse explicative que nous discuterons ultérieurement. Une friche herbacée de plaine pourrait, par exemple, être convertie en friche à tendance prairiale par l'arrachage des ceps de vigne. La potentielle remobilisation des parcelles en friche est un élément à envisager en parallèle de la dynamique naturelle du système et pouvant rompre cette dernière. Plus une friche sera à un stade avancé et plus sa potentielle conversion vers un autre mode d'occupation du sol nécessitera la mise en œuvre de moyens importants.

Analyse spatiale de l'enfrichement du Beaujolais

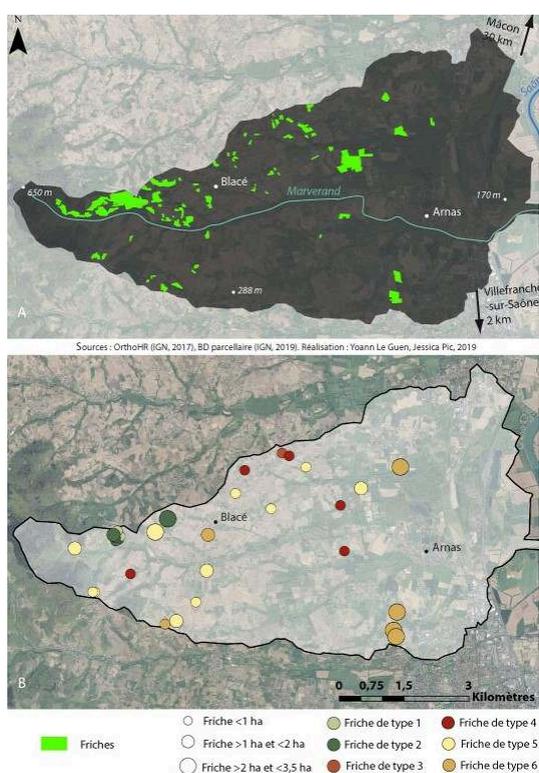
Figure 7. Cartographie des friches sur la Basse-Ardières / Abandoned plots mapping of Lower Ardières.



A : Extension des friches sur la Basse-Ardières en 2017. B : Localisation, type et taille des friches échantillonnées sur le bassin versant de la Basse-Ardières / A : Abandoned plots extension in 2017 on the Lower Ardières catchment. B : Location, type and size of sampled plots on the Lower Ardières catchment.

- 42 En 2017, les friches occupent 36 ha sur la Basse-Ardières (figure 7), soit 0,8 % du bassin versant et 1,5 % de la surface en vigne de 1999. Elles sont principalement situées sur les parcelles les plus pentues, sur la partie amont et en lisière de la vigne avec d'autres principaux types de mode d'occupation du sol dans la partie aval. 97 % des friches sont des parcelles d'une superficie de moins de 1 hectare, seules 3 parcelles en haut de versant sont comprises entre 1 et 2,4 ha. Une concentration de friches de type 2 est observée (figure 7) au nord-ouest de la zone, sur des parcelles pentues (> 15 %).

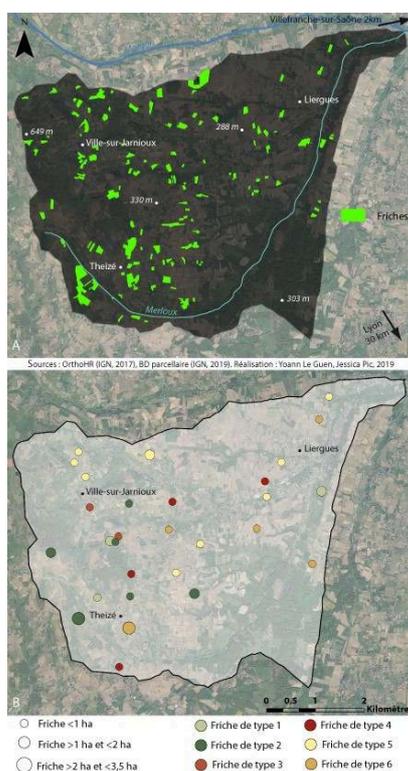
Figure 8. Cartographie des friches sur le Marverand / Abandoned plots mapping of Marverand.



A : Extension des friches sur le Marverand en 2017. B : Localisation, type et taille des friches échantillonnées sur le bassin versant du Marverand / A : Abandoned plots extension in 2017 on the Marverand catchment. B : Location, type and size of sampled plots on the Marverand catchment.

- 43 Pour le Marverand, les parcelles de friche occupent 129 ha (figure 8), ce qui représente 2,9 % de la superficie totale du bassin versant et 8,4 % de la surface en vigne de 1999. Elles sont de petite taille (0,5 ha en moyenne) et distribuées sur l'ensemble du vignoble avec toutefois des regroupements visibles en haut de versant. Au sud du bassin versant, les friches sont localisées à proximité de zones urbaines. En haut de versant, on observe une concentration de friches de type 1 et 2, localisées sur des terrains pentus (figure 8), et dans la partie amont du Marverand. Une tendance vers la dominance du type 5 et de parcelles enfrichées de plus de 1 à 2 hectares se dégage (83 % des friches).

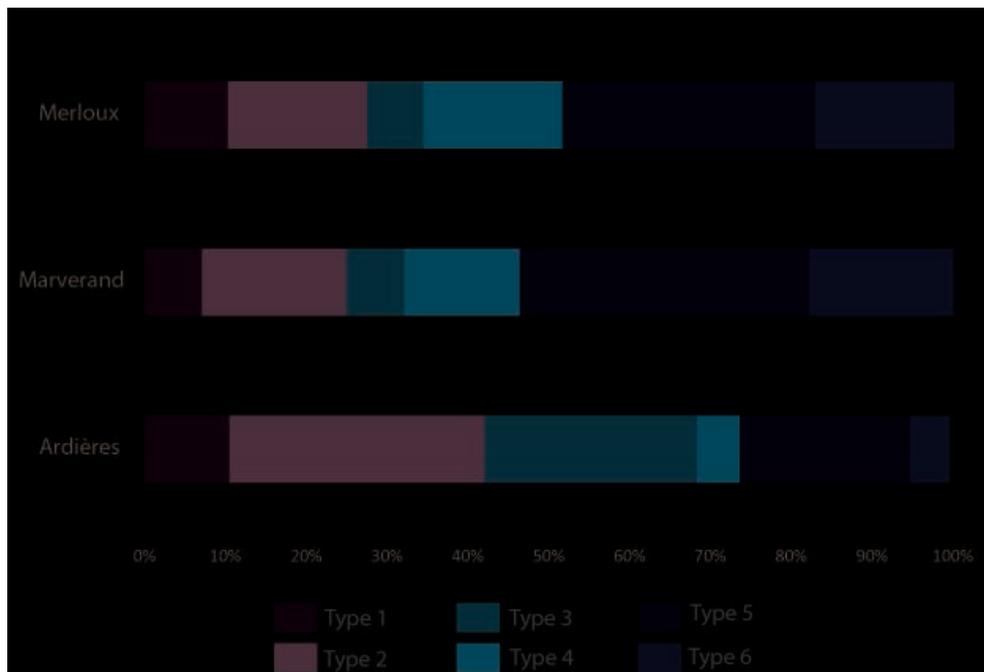
Figure 9. Cartographie des friches sur le Merloux / Abandoned plots mapping of Merloux.



A : Extension des friches sur le Merloux en 2017. B : Localisation, type et taille des friches échantillonnées sur le bassin versant du Merloux / A : Abandoned plots extension in 2017 on the Merloux catchment. B : Location, type and size of sampled plots on the Merloux catchment.

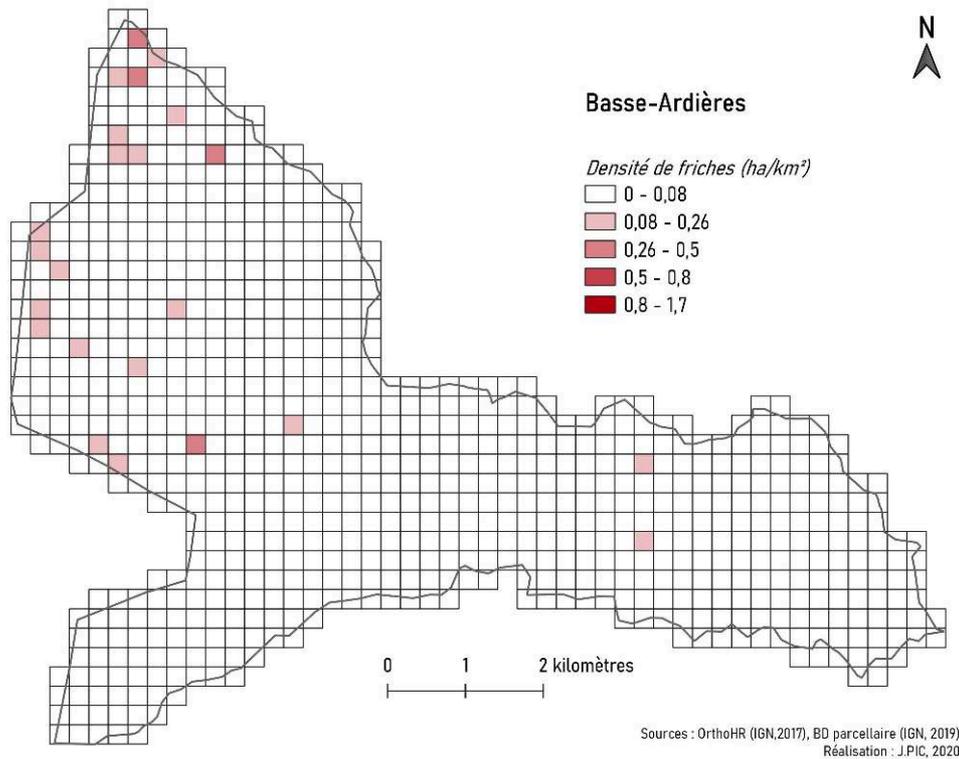
- 44 Les friches représentent 3,7 % (114 ha) du bassin versant du Merloux (figure 9) et 8,7 % de sa surface en vigne en 1999. À l'instar du Marverand, elles sont distribuées sur l'ensemble du territoire et de petites tailles (0,3 ha en moyenne). Elles n'excèdent pas 2,5 hectares et 95 % des parcelles font moins de 1 hectare. Toutefois, en aval du bassin versant, les zones de friches sont situées à proximité de zones urbaines. Néanmoins, considérant l'intégralité du bassin versant du Merloux, on n'observe pas de tendance particulière en termes de proximité à d'autres modes d'occupation du sol. Les types et superficies des parcelles enfrichées sont hétérogènes dans l'espace et aucune tendance ne se dégage clairement (figure 9).
- 45 En cumulé sur les trois bassins versants, le type de friches à tendance prairiale (type 5) est le plus représenté (figure 10). Toutefois, les différents types de friches ne sont pas représentés à parts égales au sein et entre les différents bassins versants.

Figure 10. Répartition des types de friches sur chaque bassin versant / Abandoned plots types distribution according to the catchment.



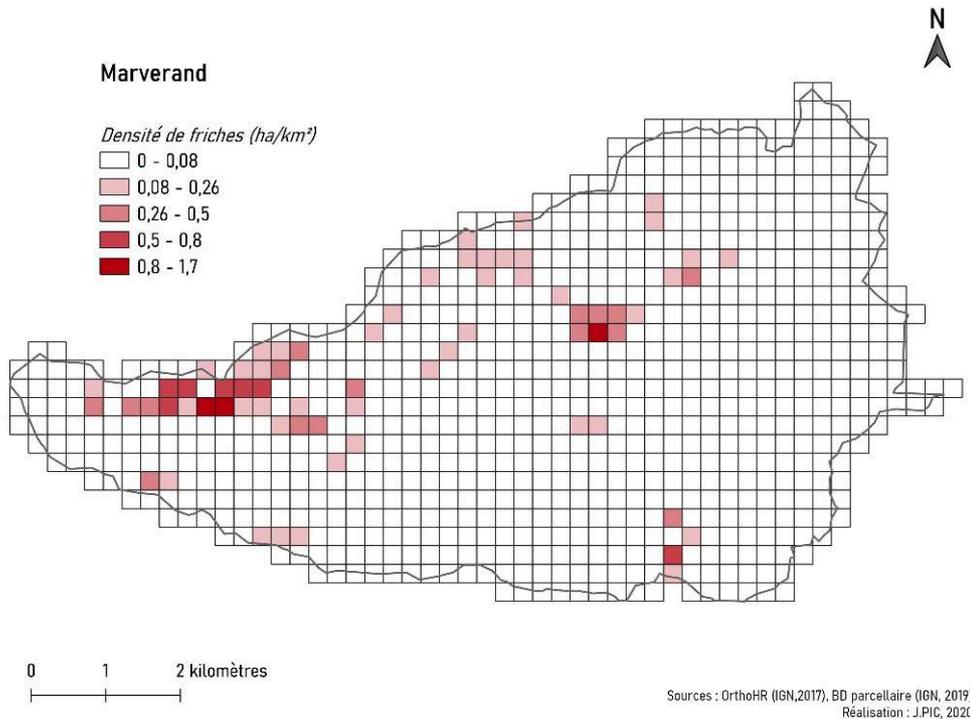
- 46 Les deux bassins versants du sud se différencient de la Basse-Ardières et présentent des similarités en termes de superficies enfrichées, mais aussi de par les différents types de friches. En effet, les types 1 et 3 y sont peu représentés alors que le type 5 y est en surreprésentation (plus de 30 % pour les deux zones). En revanche, les types 2, 3 et 5 dominent sur le bassin versant de la Basse-Ardières, alors que les types 1, 4 et 6 y présentent chacun moins de 10 % de l'ensemble des friches étudiées.
- 47 Toutefois, la comparaison des cartes de densité de friches met en lumière trois patrons spatiaux différenciés pour les trois bassins versants. Le bassin versant de la Basse-Ardières (figure 11) se caractérise par des friches isolées et de petites superficies d'un seul tenant.

Figure 11. Carte de densité de friches sur le bassin versant de la Basse-Ardières / Density map of abandoned plots on the Lower Ardières catchment.



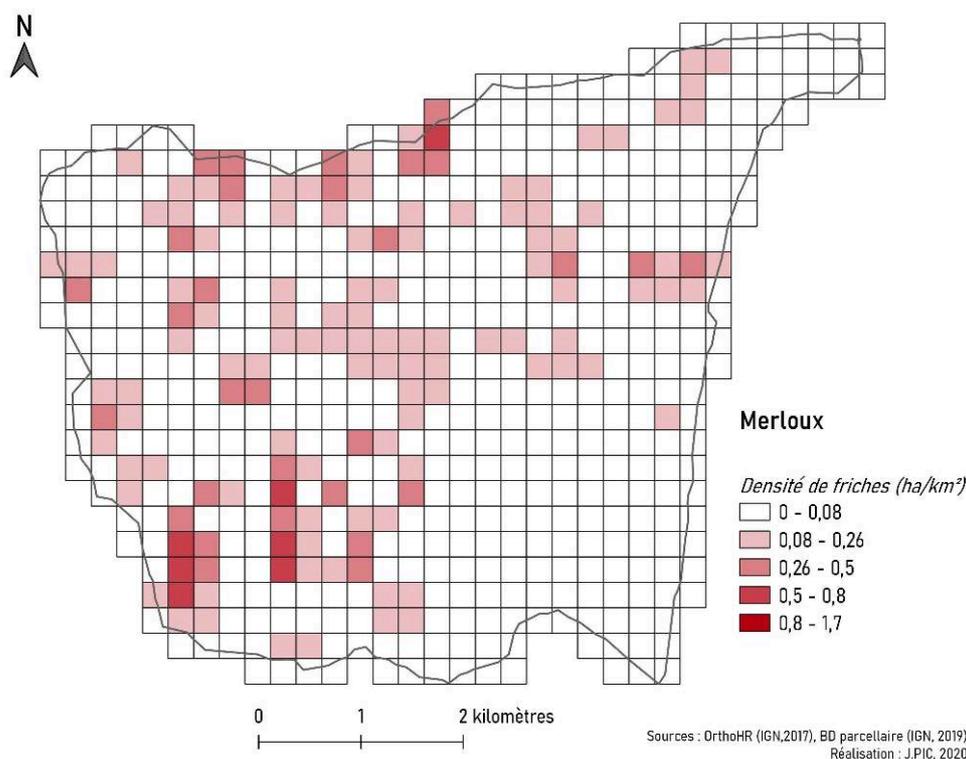
- 48 Le bassin versant du Marverand présente, au contraire, de fortes densités de friches sur certains secteurs (figure 12). Cette présence de grands îlots de zones enfrichées laisse supposer la faillite d'exploitations dont les parcelles exploitées étaient concentrées dans un même secteur. En plus de ces larges îlots, des friches constituant des îlots de faibles superficies attenantes constellent également la rive gauche du Marverand.

Figure 12. Carte de densité de friches sur le bassin versant du Marverand / Density map of abandoned plots on the Marverand catchment.



- 49 Sur le bassin versant du Merloux, les zones attenantes de friches sont de petite taille et dispersées sur l'ensemble du territoire à l'exception de secteurs où la vigne n'est que très peu présente (figure 13).

Figure 13. Carte de densité de friches sur le bassin versant du Merloux / Density map of abandoned plots on the Merloux catchment.



Discussion

Des friches qui restent difficiles à identifier

- 50 Les résultats obtenus pour la quantification et la qualification des friches apparaissent comme une plus-value en comparaison avec les résultats issus des bases de données d'occupation du sol. Le biais principal relève de la photo-interprétation et notamment de la difficulté à différencier friches récentes et prairies/friches anciennes et forêts ainsi qu'à affirmer le caractère viticole a priori des parcelles. En outre, la physionomie de la végétation des parcelles, qui fluctue avec la saison, vient amplifier cette difficulté. On estime, pour cette raison avec une légère sous-représentation le nombre de friches cartographiées, en comparaison au nombre réel.
- 51 Le caractère inaccessible de certaines parcelles pose, quant à lui, problème dans la représentativité des types de coteaux (1 et 2) probablement sous-représentés par rapport aux autres types au sein des bassins versants. Néanmoins, ces types ont un moindre impact paysager que les types de plaine (types 3 à 6), du fait de leur caractère isolé. De plus, les caractéristiques topographiques du territoire étant similaires, on suppose que le biais est le même pour les trois bassins versants, autorisant les intercomparaisons d'un bassin versant à l'autre.

Des caractéristiques spatiales du territoire qui semble influencer les choix d'abandon et de remobilisation des parcelles

- 52 Les entretiens réalisés auprès des acteurs du territoire n'ont pu permettre d'obtenir des informations précises pour reconstituer les trajectoires exactes de chaque parcelle enfrichée en Beaujolais au cours des vingt dernières années : ils soulignent le caractère mouvant de l'objet friche, sa forte représentation sur le territoire et de son caractère morcelé. « Géographiquement, l'abandon des parcelles n'est pas forcément clair », nous dit-on, traduisant la difficulté à identifier clairement la dynamique d'enfrichement à l'œuvre sur le territoire.
- 53 Les acteurs soulignent toutefois le rôle d'un certain nombre de facteurs expliquant l'enfrichement préférentiel de certaines terres et sous certaines formes. Si une hiérarchisation claire des facteurs énoncés ne peut être réalisée au vu du trop petit échantillon d'interrogés, l'importance de la pente et des relations de voisinage d'une parcelle, à la fois dans l'abandon, mais aussi dans la remobilisation des parcelles viticoles, doit être soulignée. Les secteurs de forte pente impliquent d'importants coûts de production et une plus grande pénibilité du travail. Le proche voisinage constitue le facteur numéro deux cité par les interrogés. Ainsi, la proximité d'une parcelle d'une friche, d'une forêt ou d'une zone urbanisée semble influencer sa propension à être abandonnée. Le type de sol et son potentiel agronomique, l'accès à l'eau pour l'irrigation, la localisation des limites spatiales des appellations (parcelle en cru ou non) et le morcellement des parcelles d'une même exploitation sont d'autres facteurs cités qui influencent le choix des viticulteurs quant à l'arrêt d'exploitation de certaines parcelles au profit d'autres. La prise en compte de ces facteurs dans une analyse spatiale serait à pousser, mais nécessiterait de disposer d'une cartographie précise des parcelles attribuées à chaque exploitation, des caractéristiques précises de chacune de ses parcelles et de la localisation de son siège. Ces éléments sont difficiles à documenter du fait du secret statistique lié à ces informations.

Un différentiel nord – sud qui structure le territoire

- 54 Que ce soit vis-à-vis de l'extension des zones de friches comme de la répartition des types au sein des bassins versants, les résultats soulignent un fonctionnement différent du bassin versant de la Basse-Ardières en comparaison avec ceux du Merloux et du Marverand. Ce différentiel nord-sud peut être expliqué par le caractère en cru des parcelles du bassin versant de la Basse-Ardières. Les vins étant plus rémunérateurs et moins touchés par la crise, les parcelles sont donc moins facilement abandonnées, c'est pourquoi on observe une permanence du système et une contraction à minima de cette partie du vignoble.
- 55 Les abandons de certaines parcelles sur ce bassin versant constituent un généralement un choix raisonné, forme de compromis entre une conservation des parcelles les plus rémunératrices et abandon des parcelles les plus difficiles à exploiter. Les viticulteurs renvoient à la pénibilité du travail, accrue sur les parcelles pentues tandis que les coûts nécessaires à leur entretien sont plus importants que pour les parcelles planes. Elles sont bien souvent non mécanisables – l'utilisation de produits phytosanitaires y est donc plus courante – et difficilement accessibles. En conséquence, ces dernières continuent d'être exploitées si le rendement est plus important que le surcoût de

production qu'elles engendrent. Des paramètres aléatoires comme des phénomènes climatiques intenses (épisode de grêle, orage, gel tardif...) ou des accidents de vie peuvent aussi expliquer l'abandon de certaines parcelles. La surreprésentation du type friche arborée de coteaux (type 2) sur le bassin versant de la Basse-Ardières s'explique par l'appartenance de certaines parcelles situées en haut de versant à l'appellation Beaujolais Village, appellation moins rémunératrice que les crus.

Les friches du Beaujolais sont-elles des friches sociales ?

- 56 Les friches à tendance prairiale (type 5), localisées en situation de plaine, à proximité de zones bâties et bien accessibles, sont très largement représentées sur les trois bassins versants étudiés. Dans les deux bassins versants du sud, le type 5 constitue au moins un tiers de la dynamique d'enfrichement. La mise en friche de ces parcelles n'est pas complètement synonyme d'abandon de la parcelle puisque certaines sont anciennes, mais bénéficient, toutefois, d'un entretien. La notion de friche sociale vient éclairer ce phénomène, puisque ces friches constituent une réserve foncière susceptible d'engendrer de fortes plus-values si elles peuvent être vendues comme terrains à bâtir. Ce phénomène a, par ailleurs, déjà été observé dans le vignoble languedocien par Vinatier et Arnaiz (2018).
- 57 Dans une considération sociale de la friche, le différentiel nord - sud observé en Beaujolais peut être expliqué non seulement par le caractère en crus ou non des parcelles, mais aussi par la proximité à la Métropole de Lyon. La partie sud du Beaujolais viticole est plus encline au phénomène de périurbanisation que la partie nord du fait de sa plus grande proximité et de sa forte accessibilité. Les entretiens ont souligné que, malgré les régulations mises en place par les plans locaux d'urbanisme, certains viticulteurs espèrent la vente de certaines parcelles en friche afin de rentabiliser de conséquents investissements réalisés à l'âge d'or du Beaujolais nouveau. Dans cette perspective, l'entretien des friches à tendance prairiale (type 5) constitue une manière de limiter la dégradation du paysage et du cadre de vie d'une population en croissance. Les friches buissonnantes et/ou arborées, aux cepes et palissades non-arrachés (type 4, figure 4) représentent une moins-value par rapport à celles à tendance prairiale (type 5), remobilisables à moindres coûts et, de ce fait, plus attractives pour de potentiels investisseurs. L'abandon se caractérise alors par une désertion du caractère agricole de la terre sans que cet abandon soit véritablement effectif puisque les parcelles en question bénéficient d'un entretien.
- 58 Dans ce contexte de gel des terres précédemment agricoles en vue d'une future reconversion de leur usage, les bassins versants du Marverand et du Merloux présentent des schémas d'organisation de l'enfrichement différenciés qui semblent s'expliquer par des caractéristiques locales différentes. Sur le Marverand, les friches se concentrent préférentiellement sous la forme d'îlots en attente de requalification. Les caractéristiques de la répartition spatiale des friches sur le bassin versant du Merloux, dispersées et de petites tailles semble corroborer l'hypothèse d'une forte relation mitage du territoire par l'urbanisation/mitage du territoire par les friches. En moyenne, le bassin le bassin versant du Merloux est plus pentu que le Marverand, mais se caractérise par un paysage collinaire où les secteurs les plus raides le sont moins que sur le Marverand. Ce paysage particulier ne pose pas de véritable contrainte topographique pour l'urbanisation qui s'y retrouve, plus que sur les deux autres bassins

versants, sous la forme d'un habitat dispersé. Cette caractéristique combinée à une relation de proximité accrue à la ville de Lyon et à l'appartenance exclusive des parcelles de vigne à la simple appellation Beaujolais semble favoriser le schéma d'organisation spatial étendu et dispersé des friches sur ce secteur et la surreprésentation des friches de type 4. Le potentiel caractère aléatoire lié à un effet d'entraînement et/ou à une certaine forme d'antériorité des friches dans ce secteur n'est tout de même pas à exclure des hypothèses explicatives.

Le Beaujolais viticole : un cas à part dans les questions sur l'enfrichement ?

- 59 La question des friches sociales amène à reconsidérer le Beaujolais dans un contexte plus large que sa seule inscription économique par rapport aux autres vignobles français. Dans quelle mesure la dynamique d'enfrichement est-elle en lien avec des phénomènes d'urbanisation ?
- 60 Ce qui est observé aujourd'hui en Beaujolais correspond à des évolutions comparables à nombre d'espaces agricoles en déprise (Arlaud, 1994 ; Fer, 1994 ; Perigord, 1994 ; Poinot, 1997). En Europe, c'est particulièrement le cas des vignobles situés dans des régions montagneuses et qui voient leur extension diminuer (Lieskovský et al., 2013 ; Novák et al., 2014 ; Serra et al., 2008). Dans ce contexte, la conversion des vignobles en friche a été observée à maintes reprises avec des causes d'abandon similaires : la difficulté d'accès et de travail. La pente, l'inaccessibilité, la petite superficie d'une parcelle et son isolement par rapport aux autres parcelles d'un propriétaire (Serra et al., 2008) sont les facteurs prépondérants à l'origine de leur abandon.
- 61 La particularité en Beaujolais est que la majorité (66 %) des parcelles enfrichées ne présente pas ces caractéristiques et que ce phénomène ne s'inscrit pas sur un territoire isolé qui enregistre une dynamique de dépopulation, mais dans un contexte périurbain. Les espaces agricoles périurbains sont, certes, les premiers à subir la pression de l'étalement urbain (Poulot, 2013). Cependant, le regain d'une agriculture dynamique en périphérie des villes est à souligner (Aubry, 2013 ; Perrin, 2013) de même qu'une volonté d'y conserver des formes variées d'agriculture (Ba et Aubry, 2011). Cela tient, notamment, à la volonté des populations urbaines à accéder à des produits agricoles locaux et de qualité (environnementale et gustative), dans l'esprit de circuits courts, et à un cadre de vie préservé sur le plan environnemental (Perrin, 2013 ; Rouget, 2013). Le constat de l'enfrichement associé à une absence de dynamique de remobilisation des parcelles en friche (Le Guen, 2019 ; Pic, 2019) montre que cette tendance n'est pas encore perceptible sur le territoire du Beaujolais. Ce point est l'un des principaux enjeux du Plan de Paysage, porté par le Syndicat mixte du Beaujolais : initier une volonté collective et une vision à long terme du territoire (Syndicat mixte du Beaujolais, 2019), qui permettra de réfléchir à l'orientation future des parcelles.

Conclusion

- 62 Face au manque de clarté dans la définition du concept de friche, cet article vise à reconsidérer le concept par l'étude de la polymorphie des friches en Beaujolais. Nous soulignons l'importance de l'enfrichement qui découle de la crise économique et une typologie comprenant six types de friches a été construite à partir de la combinaison de

la localisation spatiale des parcelles en friche, de leurs caractéristiques physiologiques et de la dimension temporelle qui sous-tend le processus d'évolution de l'enfrichement.

- 63 En 2017, les friches représentaient entre 1,5 % et 8,7 % de la superficie en vigne des bassins versants étudiés en 1999 alors qu'elles en étaient quasiment absentes (Cossart et al., 2020 ; Le Guen, 2019 ; Pic, 2019). Elles sont généralement des parcelles de petite superficie, mais peuvent atteindre jusqu'à 6,5 ha. Elles se retrouvent sur tout type de terrain et les espèces végétales qui y sont implantées sont diverses. Le cas du Beaujolais illustre ainsi dans quelle mesure le concept de friche englobe un panel de cas variés, rassemblés sous un même point commun : l'absence d'activité agricole productive. Cet aspect, qui paraît faire consensus dans la définition de la friche, serait à réenvisager au vu du nombre de friches pourtant entretenues et conservées au stade de prairie bien qu'elles n'aient pas de vocation agricole.
- 64 De la comparaison de l'agencement spatial de cet enfrichement sur les trois bassins versants découle le constat d'une dissymétrie des dynamiques paysagères entre le nord et le sud du Beaujolais viticole. Le poids du facteur économique, et plus particulièrement du prix du foncier, est prépondérant dans l'émergence de l'enfrichement. Sur les secteurs situés à proximité de Lyon, et qui sont, de surcroît, en appellations d'origine à faible valeur ajoutée, la conversion en friche est plus fréquente, même si elle peut prendre la forme d'une réserve foncière, plus ou moins entretenue, en attente d'une reconversion. Les facteurs d'ordre socio-économiques semblent jouer sur les choix d'abandon à l'échelle de l'ensemble du territoire (superficies enfrichées et disparités spatiales) et sur l'occurrence préférentielle de certaines formes d'enfrichement. Toutefois, c'est leur combinaison avec des caractéristiques du contexte local, et notamment biophysiques, qui semblent expliquer les différents schémas d'organisation spatiale (îlots de concentration vs mitage) des terrains en attente de requalification. Cette meilleure connaissance des rouages de l'enfrichement peut servir de base aux acteurs locaux dans l'élaboration de programmes visant à enrayer cette dynamique et à impulser un regain d'activité pour une agriculture de proximité, à l'instar d'autres espaces agricoles périurbains.

Remerciements

- 65 Nous remercions chaudement le Syndicat mixte du Beaujolais qui a financé les deux stages dont sont issus ces résultats et qui a facilité le contact avec les divers acteurs du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

AGRESTE, 2018, Valeurs Vénales des Terres, Service statistique et prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Paris, France, pp. 1-56.

- André, M.-F., 1995, Vitesses d'enfrichement de la montagne limousine, *Noroi* [en ligne], 168, pp. 629-640, URL : <https://doi.org/10.3406/noroi.1995.6667>
- Anselme, B., F. Bousquet, A. Lyet, M. Etienne, B. Fady et C. Le Page, 2010, Modelling of spatial dynamics and biodiversity conservation on Lure mountain (France), *Environmental Modelling & Software*, 25, pp. 1385-1398
- Arlaud, S., 1994, Friches et jachères en Poitou-Charentes, *Noroi* [en ligne], (164), pp. 667-689, URL : <https://doi.org/10.3406/noroi.1994.6593>
- Arnal, C., L. Laurens et C. Soulard, 2013, Les mutations paysagères engendrées par l'arrachage viticole, un vecteur de mobilisation des acteurs territoriaux dans l'Hérault, Méditerranée [en ligne], 120, URL : <https://doi.org/10.4000/mediterranee.6673>
- Aubry, C., 2013, Les fonctions alimentaires de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud—Diversité et convergences, *Bulletin de l'association de géographes français* [en ligne], 90(3), pp. 303-317, URL : <http://journals.openedition.org/bagf/2218> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/bagf.2218>
- Ba, A. et C. Aubry, 2011, Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : Une nécessaire adaptation des concepts ? *Noroi* [en ligne], 221, pp. 11-24, URL : <http://journals.openedition.org/noroi/3739> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/noroi.3739>
- Boiret, F., F. Gourmelon et I. Le Berre, 1994, Analyse spatiale du processus d'enfrichement sur l'île d'Ouessant, *Noroi* [en ligne], (164), pp. 547-558, URL : <https://doi.org/10.3406/noroi.1994.6584>
- Chambre d'agriculture Rhône, 2013, Valorisation des surfaces de vignes arrachées en Beaujolais ? Retour d'expériences d'agriculteurs pour une utilisation en cultures fourragères ou céréalières, Enquêtes réalisées en 2012, Rapport technique.
- Commission des affaires économiques, 2002, L'avenir de la viticulture française : Entre tradition et défis du Nouveau Monde, Rapport d'information No 349, [en ligne] URL : <https://www.senat.fr/rap/r01-349/r01-3491.pdf>
- Cossart, E., J. Pic, Y. Le Guen et M. Fressard, 2020, Spatial Patterns of Vineyard Abandonment and Related Land Use Transitions in Beaujolais (France) : A Multiscale Approach, *Sustainability* [en ligne], 12, 4695, URL : <https://dx.doi.org/10.3390/su12114695>
- Da Lage, A., G. Métaillé, M.-M. Birot, G. Riou, G. Rougerie, B. Roussel et C. Sastre, 2015, Dictionnaire de Biogéographie végétale, Paris : CNRS éditions
- Derioz, P., 1991, Les conséquences spatiales de la déprise agricole en Haut-Languedoc occidental : L'éphémère victoire de la friche, *Revue de géographie de Lyon* [en ligne], 66, pp. 47-54, URL : <https://doi.org/10.3406/geoca.1991.5759>
- Derioz, P., 1994, Arrière-pays méditerranéen entre déprise et reprise : Exemple du Haut-Languedoc Occidental, *Economie rurale* [en ligne], (223), pp. 32-38, URL : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4677>
- Dharumarajan, S., M. Lalitha, A. Natarajan, L. G. K. Naidu, R. Balasubramanian, R. Hedge, R. Vasundhara, K. S. Anil Kumar et S. K. Singh, 2017, Biophysical and socio-economic causes for increasing fallow land in Tamil Nadu, *Soil Use and Management* [en ligne], 33, pp. 487-498, URL : <https://doi.org/10.1111/sum.12361>
- Dupré, L., 2005, Des friches : Le désordre social de la nature, *Terrain* [en ligne], 44, pp. 125-136, URL : <https://doi.org/10.4000/terrain.2488>
- Fer, N., 1994, Processus de diffusion de la friche et télédétection, *Noroi* [en ligne] (164), pp. 657-666, URL : <https://doi.org/doi> : <https://doi.org/10.3406/noroi.1994.6592>

- Houzard, G., 1994, Un point de vue pour un bilan provisoire (Postface au numéro Landes et friches), *Noroi* [en ligne], (164), pp. 705-708, URL : <https://doi.org/10.3406/noroi.1994.6595>
- Houzard, G. et A. Lecointe, 1991, Étude biogéographique des friches. Premiers résultats, *Revue de géographie de Lyon* [en ligne], 66(1), pp. 38-46, URL : <https://doi.org/10.3406/geoca.1991.5758>
- Le Guen, Y., 2019, L'étude diachronique de l'occupation du sol dans le Beaujolais viticole : La friche comme reflet de l'altération de l'identité paysagère locale, Mémoire de master, Université de Lyon. p. 72
- Liégeois, M., 2004, Un vignoble en crise : La viticulture française et le marché mondial du vin en 2004, *Géoconfluences* [en ligne], URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/le-vin-entre-societes-marches-et-territoires/corpus-documentaire/un-vignoble-en-crise-la-viticulture-francaise-et-le-marche-mondial-du-vin-en-2004>, consulté 10 juin 2019
- Lieskovský, J., R. Kanka, P. Bezák, D. Štefunková, F. Petrovič et M. Dobrovodská, 2013, Driving forces behind vineyard abandonment in Slovakia following the move to a market-oriented economy, *Land Use Policy*, 32, pp. 356-365.
- Météo France, 2019, Site internet de Météo France, [en ligne] URL : <http://www.meteofrance.com/climat/france/lyon/69029001/normales>
- Novák, T. J., J. Incze, B. Glina et L. Giani, 2014, Soil and vegetation transformation in abandoned vineyards of the Tokaj Nagy-Hill, Hungary. *Catena*, 123, pp. 88-98.
- Perigord, M., 1994, Friches et landes en Limousin, *Noroi* [en ligne], (164), pp. 611-626, URL : <https://doi.org/10.3406/noroi.1994.6589>
- Perrin, C., 2013, L'agriculture multifonctionnelle comme écrin pour la ville durable : Une vision urbaine des liens entre la ville et l'agriculture en Méditerranée ? *Bulletin de l'association de géographes français* [en ligne], 90(3), pp. 337-355, URL : <https://doi.org/10.4000/bagf.2243>
- Pic, J., 2019, Modélisation prospective des paysages du Beaujolais à l'horizon 2050 : La friche, un objet au cœur des questions sur la dynamique paysagère, Mémoire de master, Université de Lyon, p. 99
- Poinsot, Y., 1997, Le rôle des formes spatiales dans l'enfrichement des moyennes montagnes audoises : Esquisse d'une géographie du voisinage. *Espace géographique* [en ligne], 26, pp. 247-260, URL : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1997.1079>
- Poulot, M., 2013, Agriculture dans la ville, agriculture pour la ville : Acteurs, pratiques et enjeux –Introduction. *Bulletin de l'association de géographes français*, 90(3), pp. 276-285.
- Prost, B. et M. Vandenbroucke, 1981, Le devenir des coteaux en pente accentuée : L'exemple du secteur viticole remembré de Château-Chalon. *Revue de géographie de Lyon* [en ligne], 56 (4), pp. 447-461, URL : <https://doi.org/10.3406/geoca.1981.5482>
- Rouay-Hendrickx, P., 1991, La perception de la friche : Étude méthodologique, *Revue de géographie de Lyon* [en ligne], 66 (1), pp. 27-37, URL : <https://doi.org/10.3406/geoca.1991.5757>
- Rouget, N., 2013, Trajectoires et stratégies agricoles dans les espaces urbains et périurbains. Entre spécialisation et conversion. L'exemple de la périphérie Sud-Est de l'agglomération lilloise, *Bulletin de l'association de géographes français* [en ligne], 90 (3), pp. 286-302, URL : <https://doi.org/10.4000/bagf.2177>
- Schnitzler, A. et J.-C. Génot, 2012, *La France des friches : De la ruralité à la fédéralité*, Editions Quae.

Serra, P., X. Ponsa et D. Saurí, 2008, Land-cover and land-use change in a Mediterranean landscape : A spatial analysis of driving forces integrating biophysical and human factors, *Applied geography*, 28, pp. 189-209.

Syndicat mixte du Beaujolais, 2019, Cahier des clauses techniques particulières : Élaboration du Plan de Paysage, Rapport technique.

Veyret, Y., 2007, Dictionnaire de l'environnement (Armand Colin), Paris.

Vinatier, F. et A. G. Arnaiz, 2018, Using high-resolution multitemporal imagery to highlight severe land management changes in Mediterranean vineyards, *Applied Geography* [en ligne], 90, pp. 115-122, URL : <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2017.12.003>

RÉSUMÉS

Le Beaujolais est un vignoble en crise économique depuis la fin des années 1990. Elle se matérialise dans les paysages par une dynamique d'enfrichement qui préoccupe les acteurs locaux. La caractérisation de cette dynamique, nécessaire pour comprendre et endiguer le phénomène, fait face à deux difficultés : (i) théorique, liée à la définition même du terme de friche, et (ii) technique, liée à la quantification et la qualification de l'enfrichement. Un protocole combinant photo-interprétation, inventaire de terrain et entretiens, a été appliqué pour caractériser la diversité des expressions paysagères de l'objet friche et envisager sa polymorphie. Ce travail se concentre sur trois secteurs du Beaujolais viticole afin de dégager les modalités sous-jacentes à l'enfrichement. Une typologie comprenant six types de parcelles en friche a été construite : chaque type présente un impact paysager différent au vu de sa physionomie. Trois filiations temporelles entre les types ont été identifiées : une famille de friches de coteaux, une de plaine dont les ceps ont été arrachés et une de plaine non-arrachés. L'enfrichement a en outre été quantifié et représente en 2017, respectivement, 1,5 %, 8,4 % et 8,7 % de la surface en vignes de la Basse-Ardières, du Marverand et du Merloux en 1999. Ces taux montrent un différentiel entre le nord et le sud du territoire, témoignant d'un vignoble plus résilient en Basse-Ardières (classification en cru) tandis qu'en Marverand et Merloux l'enfrichement est prépondérant.

The economic crisis that affects the Beaujolais vineyard since the late 1990s is the origin of the abandonment of previously vine-growing plots. It implies important landscape mutations, worrying the local stakeholders. The lack of definition of these abandoned plots, as well as the technical difficulty to qualify and quantify the conversion dynamics, is a problem to hold back the conversion from agricultural to abandoned plots. Photo-interpretation combined with fieldwork and interviews of stakeholders was conducted to characterize the extension and spatial patterns of abandoned plots. It was done for three catchments to compare the results and highlight the underlying ways and means of the conversion of vine into abandoned plots. A typology was built : it includes six types of abandoned plots, each one having, according to its features, its own impact on the landscape. Three temporal filiations between the types were identified : one is located on the hillside, one is in the plain, but the previous vine stocks have been uprooted, and one is in the plain and the vine stocks have not been uprooted. The conversion into abandoned plots was quantified and related with the vine plots extent of the catchments in 1999 : 1.5 % of the vine plots surface that has been converted into abandoned plots for the Lower Ardieres catchment, 8.4 % for the Marverand catchment and 8.7 % for the Merloux catchment. A distinction between north and south Beaujolais has been noticed, highlighting the slope and the vintage sorting influence on the abandonment but also of land withholding phenomena.

INDEX

Mots-clés : friches, vignoble, impact paysager, facteurs socio-économiques, Beaujolais

Keywords : agricultural abandoned plots, vineyard, impact on the landscape, socio-economic factors, Beaujolais (France)

AUTEURS

JESSICA PIC

Doctorante, géographie et aménagement, UMR 5600 EVS – 1C, Université de Lyon - Jean Moulin (Lyon 3), avenue des Frères Lumières – CS78242 – 69372 Lyon cedex 08, France, courriel : jessica.pic@univ-lyon3.fr

YOANN LE GUEN

Etudiant master 2 Gestion de l'environnement, géographie et aménagement, UMR 5600 EVS – 1C, Université de Lyon - Jean Moulin (Lyon 3), avenue des Frères Lumières – CS78242 – 69372 Lyon cedex 08, France, courriel : yoann@leguen.ovh

ÉTIENNE COSSART

Professeur des universités, géographies et aménagement, UMR 5600 EVS – 1C, Université de Lyon - Jean Moulin (Lyon 3), avenue des Frères Lumières – CS78242 – 69372 Lyon cedex 08, France, courriel : etienne.cossart@univ-lyon3.fr

MATHIEU FRESSARD

Chargé de recherche, CNRS – UMR 5600 EVS, 5 avenue Pierre Mendès-France, 69676 Bron Cedex, France, courriel : mathieu.fressard@univ-lyon3.fr